

Conseil consultatif d'Ottignies-Louvain-La-Neuve de la personne en situation de handicap

Réunion du 19 avril 2022.

Présents : Sébastien Bocket (UNIA), Nadine Fraselle (échevine de la personne en situation de handicap), Maha Nachawati (Aviq), Ghislain Magerotte (citoyen), Danialle Rachid (citoyenne), Corentin Tasset (citoyen), Nicolas Van der Maeren (citoyen et conseiller communal), Viviane Willems (citoyenne et conseillère communale), Adélaïde Boodts (chargée de participation citoyenne, Administration de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve), Alain Cuvelier (animateur), Pascale Verraghenne (secrétaire du CC PSH et Handicontact, Administration de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve)

Excusés : Chantal Baurant, Bernadette Stevens, Emmanuelle Dedriche, Noelle Willemaers

Ordre du jour :

1. Tour de table

2. Finalisation des objectifs et actions pour la feuille de route

Après un très riche échange autour de la table, deux objectifs sont clairement retenus pour la feuille de route :

- 1 **FAMILIARISER** (sensibiliser)
- 2 **ACCESSIBILISER** (accessibilité pour tous, mobilité et infos)

Des actions sont définies par rapport à ces objectifs :

1. Familiariser

1. Sensibiliser les citoyens (+ commerçants), le politique, l'administration au sens large
2. Organiser un événement à la date du 3 décembre (journée internationale de la personne handicapée)
3. Installer des stands de sensibilisation pendant quelques jours dans des endroits de passage important (Douaire, Grand'place...)
4. Toucher le public non sensibilisé (en participant p.ex. au Duoday)
5. Communiquer, faire de la « publicité » (bulletin communal, AHinfo, site Ville...)
6. S'inclure dans les événements existants (nouveaux habitants, fêtes de Wallonie, partenariat...)

7. Sensibiliser les services (de l'administration) à l'accueil des PSH

2. **Accessibiliser**

1. Faire un état des lieux de ce qui existe déjà, des actions et sensibilisations déjà mises en place
2. Lister les associations PSH qui existent et sont actives sur le territoire de la Ville, les consulter, créer un lien, travailler ensemble pour le 3/12 ?
3. Faire connaître ce qui existe
4. Identifier les lacunes
5. Faire des recommandations pour améliorer ce qui existe et combler les lacunes
6. Sensibiliser et former les services (de l'administration) à l'accueil des PSH

L'importance de **l'inclusion au niveau scolaire** est aussi mise en avant.

3. **Informations**

a. Rappel des différents types au niveau de l'éducation spécialisée

Pascale a proposé pendant la rencontre de refaire un descriptif des différents types et a pris contact avec Marcel Buelens (responsable du service « Enseignement » de la Ville concernant les pôles territoriaux).

Sa réponse est la suivante:

Présentation du dispositif via le lien ci-dessous.

<https://www.cecp.be/poles-territoriaux/>

Pour ce qui nous concerne, nous avons adhéré au Pôle territorial de la Province qui est de notre réseau d'enseignement.

L'enseignement spécialisé est organisé en 9 types. Chacun est adapté à un handicap ou une difficulté d'apprentissage particulier. L'enseignement primaire spécialisé propose les huit types. L'enseignement secondaire ne propose pas le type 8. Le maternel spécial ne propose pas les types 1, 5 et 8.

Types d'enseignement :

L'enseignement spécialisé est organisé de la maternelle au secondaire. Il est divisé en 9 types, chaque type correspondant à une catégorie d'élèves :

- type 1 : arriération mentale légère
- type 2 : arriération mentale modérée ou sévère
- type 3 : troubles du comportement et/ou de la personnalité

- type 4 : déficiences physiques
- type 5 : maladies ou élèves convalescents
- type 6 : déficiences visuelles
- type 7 : déficiences auditives
- type 8 : troubles instrumentaux (en voie de suppression)
- type 9 : les jeunes souffrant d'un trouble du spectre autistique, mais sans déficience intellectuelle.

b. Retour de l'UNIA

Lors de la première réunion, Sébastien avait proposé de s'informer auprès de ses collègues qui participent à d'autres CCPH pour connaître les priorités de ceux-ci.

Voici son retour :

Comme promis, je vous informe des actions et objectifs fixés par certaines CCPH auxquelles mes collègues participent en Wallonie. Comme vous le verrez, certaines actions concernent le GT accessibilité :

- Consultation en termes d'accessibilité si des travaux d'urbanisme sont mis en place dans la ville + demande à la commune d'avoir un avis d'un bureau d'expertise (exemple Atingo)
- Mise en place des sous-groupes au sein de la CCPH : urbanisme, sport, enseignement
- Organisation d'une plénière avec ces sous-groupes pour échanger les informations / initiatives.
- Organisation de conférences à l'attention de certains publics (grand public, directeur de salle de sport, de club sportif...)
- Demande la présence d'un.e échevin.e ou autre représentant communal à chaque réunion en fonction des points à l'ordre du jour (urbanisme, enseignement,...)
- Organisation d'activités autour de la journée internationale des personnes en situation d'handicap le 3 décembre
- Répondre aux interpellations des citoyens concernés par le handicap.
- Faire remonter les questionnements vers les autorités politiques ;
- Propose à chaque association s'occupant de personnes en situation d'handicap sur le territoire communal de rejoindre la CCPH
- Vu les nombreuses sollicitations d'écoles, sociétés publiques et/ou privées pour des séances d'informations ou sensibilisations aux handicaps, la CCPH a permis de réunir des représentants de ces associations pour réfléchir à une formation de base commune sur la thématique du handicap. Cela permet à chaque association en charge de personnes handicapées de se consacrer davantage à son public et permet de diminuer la charge de travail concernant les formations / sensibilisations.

c. Réalisations de la ville par rapport aux PSH

Il est également demandé durant le Conseil de faire un petit point sur ce qui est déjà réalisé par la Ville en matière d'actions visant à une inclusion des PSH.

Depuis de nombreuses années la Ville réalise des actions qui visent à une inclusion des personnes porteuses de handicap. Ces actions sont reprises dans le Plan Stratégique transversal (PST).

Ci-dessous, une liste non exhaustive de celles-ci :

Sur la base des chiffres de 2017, pour une population de 31.608 habitants dans notre Ville, il y a 1199 personnes de 21 ans et plus reconnues comme personne handicapée par la direction générale Personnes Handicapées, soit 2.63 %.

Le nombre d'enfants reconnus dans le régime d'allocation familiale supplémentaire (AFS) est lui de 140.

Le budget total de notre commune est de 43.843.746 €

Le budget alloué à la politique aux personnes handicapées :

- 1000 € : actions pour personnes handicapées
- 1800 € : égalité des chances
- 3000 € (2014) : pour achat d'une joëlette
- 85.000 € : aménagement et travaux PMR + 30.000 € suite appel à projet Province BW
- 20.000 € : lift hôtel de ville (2015)
- 1 salaire ETP

Quelques actions menées :

Le droit à la différence :

Nous n'utilisons pas de législation spécifique pour le respect du droit à la différence. Celle-ci n'est pas nécessaire, les façons d'agir viennent naturellement. Le droit à la différence est « acquis », il faut juste rester vigilant.

Nous utilisons cependant des outils tels que l'affichage des campagnes sur ce thème, brochures de différents partenaires...

Le droit à la différence est intégré dans le plan de cohésion sociale (PCS) :

Le PCS est un outil pour favoriser et renforcer l'accès aux droits fondamentaux (logement, santé, emploi, formation, culture, etc.). Le droit à la différence est pour nous un élément transversal auquel nous sommes attentifs dans la mise en place de nos actions et de nos projets. Les personnes en situation de précarité ou de handicap méritent toute notre attention.

L'égalité des chances :

La Ville développe une démarche de lutte contre les inégalités sociales avec de nombreux partenaires locaux (acteurs de la santé, acteur de la jeunesse, acteurs culturels, acteurs du logement, etc.). Cette démarche, basée sur la méthodologie de l'action communautaire, défend l'idée de l'égalité plutôt que celle de l'égalité des chances. Nos actions visent notamment à tendre vers plus de rapports égalitaires (entre les personnes, entre les collègues, dans les rapports hiérarchiques, entre les citoyens et les professionnels). Cela

passer par des moments de formation, de diagnostics-actions, des projets et activités, de la recherche...

Nous organisons une animation/information à l'attention des jeunes handicapés mentaux lors des élections (collaboration ASPH).

Nous faisons appel à des associations d'experts dans le domaine du handicap, organes, institutions ou autres :

- Nous accueillons les permanences d'UNIA les 2èmes et 4èmes mercredis de chaque mois dans le bureau du service affaires sociales
- Mise en place d'un service d'écrivain public une fois par semaine (gratuit) : permanence à la maison de la Citoyenneté tous les vendredis de 10h30 à 12h30 pour une aide à la rédaction de courriers.
- Maison de la Citoyenneté
- ASPH (association socialiste de la personne handicapée), Aviq (agence pour une vie de qualité), Atingo (expertise en matière d'accessibilité pour tous, dans 4 secteurs : les bâtiments, les voiries et espaces extérieurs, les transports et les événements), Altéo (mouvement solidaire pour la défense des personnes en situation de handicap),

La sensibilisation :

Sensibilisation des commerçants, signature d'une charte du commerçant attentif.

En 2015, lors du lancement de la Charte, 70 commerçants étaient signataires. En 2020, nous avons souhaité renouveler cette Charte et attirer d'autres commerçants mais la crise « Covid » a mis les commerçants dans de telles difficultés que nous avons décidé d'attendre de meilleurs moments pour les recontacter.

Cette charte reprend les points suivants :

Je considère l'accès de tous aux commerces comme étant un droit fondamental

Je m'engage à accorder une attention particulière à toute personne porteuse d'un handicap, tant physique que mental.

Je m'engage à faciliter l'accessibilité de mon commerce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

Je m'engage à proposer une aide et des services adaptés à chacun

Je m'engage à accepter la présence des chiens d'assistance

Je m'engage à utiliser des pictogrammes simples et universels

J'engage l'ensemble de mon personnel en signant cette charte.

Sensibilisation et information via le handicontakt de tous les services communaux via un mail reprenant « les bons gestes ».

Les organes de consultation de la personne handicapée :

Depuis septembre 2015, un groupe de travail appelé « Accès handi » s'informe et tente de résoudre les problèmes liés à l'accessibilité des personnes handicapées sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Ce groupe de travail est composé de l'Echevin en charge de la Personne handicapée, de responsables des Services travaux de la Ville et de l'UCL, de conseillers de l'Aviq et d'Atingo, de personnes porteuses de handicap (représentant ou non des associations) et de l'agent « Handicontact » de la Ville.

Les objectifs de ce groupe sont divers :

- interpeler les services compétents sur les problèmes d'accès à l'espace et aux bâtiments publics rencontrés au quotidien par les personnes porteuses de handicap ;
- suivre l'état d'avancement des solutions envisagées ;
- prendre connaissance et émettre des avis sur les futurs projets d'aménagements liés aux accès des espaces et bâtiments publics ;
- servir de relais pour les demandes particulières vers des gestionnaires d'espaces d'utilité publique ou accessibles au public.

La problématique du handicap est également traitée dans les organes suivant : CCATM (commission consultative communale aménagement du territoire et mobilité), CCPA (conseil consultatif des aînés) et tout autre organe consultatif.

Un travail important est fait sur l'accessibilité au sens large :

Un effort tout particulier est réalisé pour l'accessibilité des bâtiments publics et des structures parapubliques afin de les rendre accessibles aux PMR.

L'administration communale, le CPAS, l'Aviq, la Poste, le Centre culturel, les centres sportifs, certaines écoles communales (adaptables dans la plupart des cas), les Musées (musée Hergé, muséeL), le centre commercial l'Esplanade, le complexe cinématographique de LLN, bientôt l'église Notre Dame de Bon Secours de Cérourx (appel à projet en collaboration avec Acces I, ...)

Pour ces différentes structures, des aménagements ont été apportés par le service « Travaux » de la Ville et par des professionnels extérieurs :

- Installation d'un élévateur pour l'accès à l'hôtel de Ville et à l'école communale du centre
- Installation d'un élévateur intérieur pour l'accès aux toilettes PMR du centre culturel
- Aménagements planifiés :
- Accessibilité de la Ferme du Douaire
- Attention particulière : à l'aménagement de la future piscine, lors de la construction et aménagements du nouveau gîte Mozaïk
- Des aménagements pour faciliter l'accès à l'antenne administrative de la Ville, à LLN, sont prévus (déplacement, visuel, auditif)
- L'accès à la salle Placet a été aménagé (abaissement de bordures, suppression de la

marche à l'entrée)

- Installation de dalles podotactiles « en dur » (en remplacement des dalles en caoutchouc qui se décollaient) permettant une circulation plus aisées dans les rues de LLN ainsi que vers les différents lieux publics

Effort important au niveau des voiries :

Voirie très bien adaptée surtout sur le territoire de LLN où la Ville est essentiellement piétonne. Des rampes d'accès sont présentes sur toutes les dénivellations, des dalles podotactiles facilitent le trajet des personnes aveugles et/ou malvoyantes. Des aménagements ont été réalisés aux passages piétons (abaissement de bordures), sécurisation des emplacements de parking PMR...

Labels :

Obtention du label EDEN (destination d'excellence 2013 : tourisme et accessibilité)

Label Handicity en 2006, 2012 et 2018 récompensant les actions en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicap

L'emploi :

Au sein de l'administration, 2,5 % des travailleurs sont des personnes handicapées. On les retrouve dans les services administratifs, service stationnement et en insertion socio-professionnelle.

Pour certains, le handicap est survenu en cours de contrat. En fonction de la situation, il y a eu adaptation du temps de travail ou de la fonction, mais le but premier est de maintenir l'emploi.

Des aménagements spécifiques ont été mis en place (emplacement PMR dans le parking de l'administration).

Aide de l'Aviq pour deux personnes.

L'information et les services :

Les personnes en situation de handicap sont informées des actions et services mis à leur disposition au sein de l'entité par le biais du bulletin communal, du guide des commerces et services, du site de la Ville (A+ Accessible aux malvoyants).

Les locaux de l'administration sont accessibles, un accompagnement des personnes est prévu en cas de nécessité. L'agent peut venir à la rencontre de la personne en difficulté, des visites à domicile sont possibles, intervention de l'agent handicontakt.

Des permanences sociales sont organisées tous les jours tant à Ottignies qu'à LLN afin d'aider et d'informer au mieux les citoyens.

Le parking

Il n'y a pas de règlement communal spécifique qui développe une politique de stationnement favorable à la personne handicapée au sein de l'entité.

C'est la circulaire ministérielle relative aux emplacements de parking à destination des personnes handicapées (03/04/2001) qui fait office de règlement et qui est appliquée.

Il y a aujourd'hui environ 80 emplacements publics auxquels il faut ajouter les emplacements UCLouvain, les emplacements dans les parkings privés, grandes surfaces...

Ces emplacements sont repris sur le nouveau plan communal.

La verbalisation dans le cadre du non-respect des emplacements pour personne handicapée est appliquée avec la tolérance zéro.

Loisirs : sport. culture. festivités communales...

Quels que soient les loisirs ou activités festives, sportives, culturelles... organisées dans la commune, une attention particulière est appliquée. Il est demandé aux organisateurs de favoriser l'accès aux personnes handicapées. Une liste reprenant des suggestions et « bons gestes » leur est remise.

Le règlement communal impose, par exemple, le respect des dalles podotactiles et l'interdiction de les recouvrir.

SPORT : Les clubs sportifs sont très ouverts et accueillent volontiers des personnes handicapées. Il faut bien sûr que l'activité soit compatible avec le handicap.

Le CSLI (Centre Sportif Local Intégré) invite les clubs à accueillir des moins valides. La Fédération Handisport est venue expliquer, au Conseil des utilisateurs du CSLI, la procédure à suivre pour l'accueil des sportifs moins valides.

Le CSLI a lancé une invitation à la Fédération Handisport, signalant des disponibilités en termes d'horaire durant la journée afin qu'elle puisse organiser des activités.

Au niveau des clubs qui fréquentent les installations du CSLI : Cycloceza (Cyclodanse) et cardio bw

FESTIVITÉS COMMUNALES : lors de la Chasse aux œufs organisée le lundi de Pâques par le service « Jeunesse », un espace pour les tous petits et les enfants porteurs de handicap était prévu avec des œufs en hauteur sur des ballots de paille et des épuisettes pour ramasser les œufs au sol sans devoir se pencher.

Transports

- Chèques taxi (initiative communale) : permettent aux personnes âgées et/ou handicapées disposant de faibles revenus (BIM) d'effectuer des trajets en taxi à faible coût. Collaboration avec « Un bout de chemin » qui possède un véhicule adapté.
- Un bus gratuit sillonne au moins une fois par semaine le territoire de la Ville et permet aux

personnes âgées et/ou handicapées de se rendre au centre-ville.

- Transports adaptés possibles via CapBW ou initiatives privées.
- Projet de taxi social adapté.

Le plus souvent, les tarifs sont en rapport avec les revenus des personnes. Pour les chèques-taxi, jusqu'à 75 chèques par an par personne. Les chèques s'achètent 2 € et ont une valeur de 5€.

Nature

Les espaces verts et aires de promenades communaux sont, pour la plupart, accessibles aux PMR : sentiers aménagés, revêtement de sols spécifique, aménagement des accès notamment au Bois de Lauzelle et au Bois du Buston, parking aisé et adapté.

Pictogrammes adaptés.

Le Domaine provincial du Bois des Rêves va être totalement rénové et repensé. Le groupe de travail « accès handi » a proposé son aide et reste vigilant.

Tourisme

Dans le cadre du Rallye gourmand organisé fin avril 2022, il a été proposé une boucle de promenade accessible et un peu plus courte que la boucle principale : 38 personnes, dont une en chaise roulante, s'y sont inscrites.

Appel à projets Province :

Chaque année, la Ville répond aux appels à projets de la Province pour des travaux et/ou acquisitions de matériel visant à l'accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap.

- Centre culturel : ascenseur – élévateur permettant un accès aux toilettes adaptées PMR
- Devant l'Hôtel de Ville et les bâtiments administratifs de la Ville, le CPAS et l'Aviq : - aménagement de trottoirs : abaissement de bordures ; dalles podotactiles

adaptation de la signalétique vers les ascenseurs extérieurs du Cœur de Ville et création d'une signalétique vers les bâtiments administratifs (administration communale, CPAS, Aviq)

- La création de toilettes PMR ainsi que l'aménagement des vestiaires et douches au Centre sportif des Coquerées
- Remplacement de la porte d'entrée du CPAS afin d'avoir un contact visuel pour les personnes malentendantes
- trajet podotactile de déviation à Louvain-la-Neuve

Politique sociale

Un Conseil Consultatif de la Personne en situation de handicap est créé

Un groupe de travail « accès handi »

Un Echevinat de la personne handicapée et un agent Handicontact

Une Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Un Plan de cohésion sociale axé sur la personne handicapée (PCS)

Présentation du Plan de Cohésion Sociale (PCS) :

Le public concerné au premier chef par le PCS est constitué par les personnes bénéficiant d'un statut socio-économique faible (bénéficiaires de revenus de remplacement et de petits revenus) résidant dans les quartiers de logements sociaux (la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve compte 7 quartiers de logements sociaux : 1300 logements, 3300 habitants, 2/3 de revenus de remplacement) et dans le centre-ville. Toutefois, si par nos interventions nous ciblions seulement les plus pauvres, nous pourrions passer à côté de l'essence du problème que sont les inégalités sociales. C'est pourquoi la démarche d'action communautaire vise à mobiliser l'ensemble des acteurs autour du fait que l'équité en général impose une juste solution à l'égard des inégalités, pas seulement pour les plus pauvres, mais pour tout le monde et à tous les niveaux.

Nous n'avons pas d'actions ciblées sur la personne handicapée mais nous veillons à l'inclusion et veillons à ce que nos projets restent ouverts à tous.

Trois exemples concrets :

- nous avons mis sur pied un atelier de réparation de vélo. Cet atelier est « sous-traité » à une association qui accompagne des jeunes adultes handicapés mentaux. Le cahier des charges inclus d'ailleurs une clause sociale qui incite à porter une attention particulière à ce public.
- Dans le cadre du programme JvÀVLO (formation à l'apprentissage du vélo), l'activité est ouverte à tous et comprend notamment des personnes porteuses d'un handicap mental.
- Les projets de potagers de quartiers développés par le PCS depuis 2009 sont ouverts à tous et plusieurs personnes handicapées ont pu participer aux activités de jardinage, de récolte, de prises des décisions collectives, etc.
- Les écoles de devoirs dans les quartiers ciblent aussi les enfants à besoins spécifiques. Le PCS essaie aussi de relayer les demandes et besoins exprimés par des parents d'enfants à besoins spécifiques.
- Des Rencontres citoyennes avec les personnes en situation de handicap ou PMR.

Un service accessible aux personnes handicapées pour leurs démarches sociales et administratives : Handicontact, service social communal et service social CPAS.

Un service de soins et repas à domicile, organisé par le CPAS, favorise l'autonomie des personnes en situation de handicap.